LES SALAIRES

« ...Le salaire de base figure sur le contrat de travail. Il peut être calculé selon diverses méthodes (exemple : salaire au rendement). La méthode la plus utilisée est le salaire mensuel. Ce dernier est calculé sur la base de 151,67 heures de travail effectif par mois = 35h x 52 semaines / 12 mois) = 151,67).

Le salaire de base est la partie fixe de la rémunération. Le salaire de base et la rémunération variable (primes, avantages divers) constituent le salaire brut. Le salaire brut est la base de calcul pour tous les prélèvements sociaux... »

1) principe de calcul:

salaire de **BASE**

- + heures supplémentaires (éventuelles)
- + primes (éventuelles)
- = SALAIRE BRUT
- COTISATIONS salariales (% du brut)
- = salaire imposable
- + indemnités (éventuelles)
- = SALAIRE NET
- avances
- oppositions
- = salaire net A PAYER

2) l'enregistrement de la paie :

(pour simplifier : chiffres fantaisistes)

1) enregistrement du salaire BRUT (en fin de mois)

421 personnel	l 641 salaires
- +	+ -
3 000	3 000

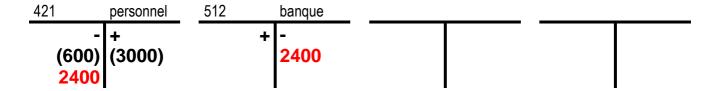
2) retenues salariales

421	personnel 431	Urssaf 432	Assedic 437	CRC
-	•	•	+ -	•
600	(3 000)	300	200	100

3) charges patronales

645 Ch sociales	431 Urssaf	432 Assedic	437 CRC
+ -	- + 400	- + 300	- + 200

4) paiement des salaires



5) paiement de toutes les charges sociales (cotisations salariales ET charges patronales)

512	banque	431	Urssaf	432	Assedic	437	CRC
	+ -		- +		- +		- +
	700	70	00 (300)	500	(200)	30	0 (100)
	500		(400)		(300)		(200)
	300						

Remarque : toutes les opérations s'enregistrent en fin de mois, sauf la dernière : en début de mois suivant.

3) cas particuliers:

1) les avances et acomptes

étape 1 : l'entreprise verse l'avance (ou l'acompte) pendant le mois...

512 banque	425 avances et acomptes
+ -	+ -
500 (1)	(1) 500

étape 2 : l'entreprise « récupère » l'avance (ou l'acompte) sur la paie en fin de mois (ou un autre mois), donc avant de verser le salaire...

421 personnel	425 avances et acomptes
- +	+ -
(2) 500 X ???	(500) 500 (2)

2) les oppositions

étape 1 : l'entreprise verse l'opposition pendant le mois, ou à la fin du mois...

étape 2 : l'entreprise « récupère » l'opposition sur la paie à la fin du mois, donc avant de verser le salaire...